

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levallois, le 17 septembre 2015

ProwebCE annonce son retrait de cote

ProwebCE confirme son retrait de cote du marché Alternext d'Euronext Paris à compter du 17 septembre 2015.

Par un courrier en date du 14 septembre 2015, Aurel BGC, agissant pour le compte de PWCE Participations, a informé l'AMF de l'intention de l'Initiateur de mettre en œuvre, conformément à sa volonté exprimée dans la note d'information relative à l'Offre ayant reçu le visa AMF n° 15-292 en date du 23 juin 2015, une procédure de retrait obligatoire portant sur les actions ProwebCE non apportées à l'Offre par les actionnaires minoritaires, à l'exclusion des actions détenues par assimilation et des actions auto-détenues par ProwebCE.

Les conditions posées à l'article L. 433-4 III du code monétaire et financier ainsi qu'aux articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF étant réunies, l'AMF a indiqué, dans son avis D&I 252C1292 du 14 septembre 2015, que le Retrait Obligatoire serait mis en œuvre le 17 septembre 2015, date à laquelle les actions ProwebCE seront radiées du marché Alternext d'Euronext Paris et seront transférées (et ce quel que soit le pays de résidence de leur porteur) à PWCE Participations moyennant une indemnisation de leurs propriétaires.

Le Retrait Obligatoire sera réalisé au même prix que l'Offre, soit un règlement en numéraire de **52,90 €** (net de tous frais) par action ProwebCE, et portera sur 27.217 actions ProwebCE, représentant 1,37% du capital et 1,44% des droits de vote de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 237-17 du règlement général de l'AMF, PWCE Participations publiera un avis informant le public du Retrait Obligatoire dans un journal d'annonces légales.

« ProwebCE est entrée en bourse le 3 juillet 2006, à 7,27€ par action. Nous en sortons aujourd'hui le 17 septembre, fiers du chemin parcouru marqué par un accroissement de la valeur par action de 627,6%. Nous avons fortement apprécié ce joli parcours boursier et la confiance de nos actionnaires qui nous ont permis notamment de distribuer des actions gratuites aux salariés de ProwebCE, de financer des acquisitions stratégiques, de professionnaliser notre contrôle de gestion, d'acquérir la réputation d'une entreprise innovante et performante.

ProwebCE se retire donc aujourd'hui de la bourse avec une grande fierté et redevient privée. Maintenant en route pour de nouvelles aventures ! ». Patrice X. Thiry, PDG fondateur de ProwebCE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A propos de ProwebCE

Fondée en 2000 par Patrice Thiry, ProwebCE a développé la 1ère plateforme de communication et de gestion intégrant les subventions et chèques cadeaux des comités d'entreprise. ProwebCE commercialise une offre complète dédiée aux CE : site internet, logiciel de gestion des activités sociales et culturelles, logiciel de comptabilité, conseil & formation, sondages.

En 2009, ProwebCE fait l'acquisition de Meyclub, le n°1 historique sur le marché de la billetterie, loisirs & voyages et lance en 2010 le chèque cadeau Meyclub et permet ainsi aux salariés de cumuler leurs chèques cadeaux et subventions aux millions d'offres et services remisés sur Meyclub. ProwebCE, c'est une équipe de près de 300 passionnés au service de plus de 7 000 clients et de 5 millions de salariés bénéficiaires

ProwebCE a créé le Trophée des CE en 2005 parrainé par Jean Auroux et sous le haut patronage du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

Après le lancement réussi en septembre 2010 du chèque cadeau Meyclub, ProwebCE lance le 1er chèque cadeau mobile, convertible en bons d'achat, cartes/e-cartes cadeaux mono ou multi-enseignes remisés et utilisable en magasin comme moyen de paiement (Sephora, Cinémas Gaumont Pathé, Yves Rocher, Décathlon, etc.).

ProwebCE est labellisée « entreprise innovante » par OSEO innovation depuis 2006.

Avec un taux de croissance de 1 110% les performances du groupe ProwebCE lui ont permis de se classer à la 1ère place du classement 2012 des entreprises cotées sur NYSE Euronext du DeloitteTechnologyFast 50.

Le site meyclub.com figure à la 16ème place du Top 100 2014 des sites e-commerce français.